



RAPPORT D'ÉTUDE • 2022



**CONSERVATOIRE
BOTANIQUE NATIONAL
BREST**

VELO-ROUTE

BILAN DES PROSPECTIONS 2022

Vierville-sur-Mer à Grandcamp-Maisy (Calvados)



Thierry DEMAREST

Soutien financier

Calvados



LE DÉPARTEMENT

Citation conseillée

DEMAREST T., 2022 – *Velo-route. Bilan des prospections 2022*. Vierville-sur-Mer à Grandcamp-Maisy : Conservatoire botanique national de Brest. 10 p.

Mots-clés

Flore, suivi floristique

Version / indice

VF

Date

16/01/2023

Photographie de couverture

Vue générale – Coralie Moutier, CD14. *Picris hieracioides* – J. Geslin, CBN Brest

Critères de diffusion*

Document confidentiel	Non
Présence de données à caractère personnel	Non
Autorisation de diffusion ou de citation donnée par les auteurs	Oui
Obligation de diffusion du document par le commanditaire	Non
Présence de données sensibles	Non
Statut de l'étude	Document en accès libre

*Ces critères peuvent être révisés ultérieurement.

VELO-ROUTE. BILAN DES PROSPECTIONS 2022

Vierville-sur-Mer à Grandcamp-Maisy (Calvados)

2023

RÉSUMÉ

Dans le cadre de la convention de partenariat entre le CBN et le département du Calvados, le département a mis en avant un manque de connaissance sur la flore et les habitats le long du tracé de la Véloroute reliant Vierville-sur-Mer à Grandcamp-Maisy. Nous apportons dans ce rapport des éléments de description et des préconisations de gestion et de suivis sectorisés le long du tracé.

Étude réalisée par : CBN de Brest, Antenne Normandie
- Caen

Collaboration extérieure :
Coralie Moutier - Département du Calvados

Responsable projet :
Thierry DEMAREST - t.demarest@cbnbrest.com

Rédaction : Thierry DEMAREST

Crédit photo : Coralie MOUTIER (CD14), Julien GESLIN
(CBN Brest)

Relecture et avis : C. ZAMBETTAKIS

Relevés de terrain : Thierry DEMAREST, Coralie
MOUTIER

Collaboration interne :

Sommaire

1. Introduction	5
2. Description des différents secteurs	6
3. Tableau récapitulatif	8
4. Protocole de suivi proposé	8
5. Analyse	9



Photo 1 : Paysages en bordure de la Véloroute

1. Introduction

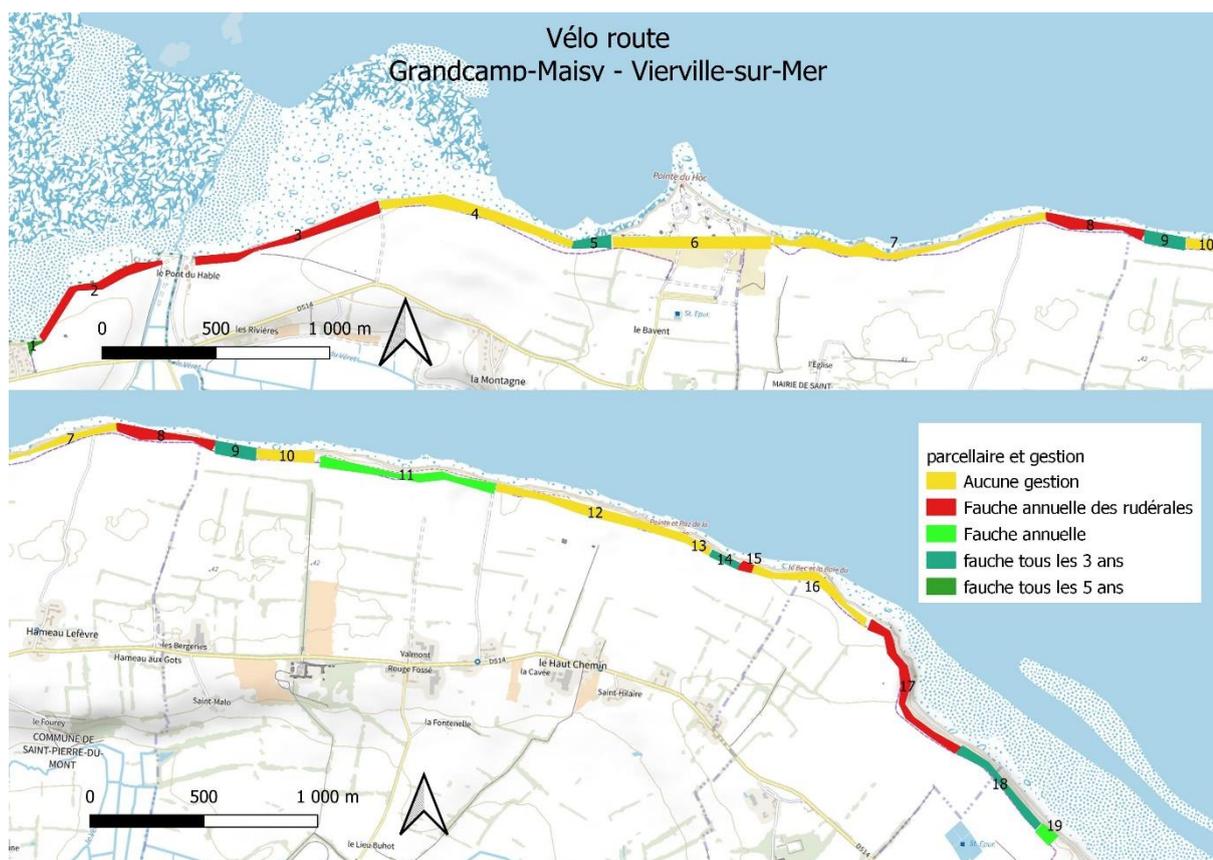
Le tracé de la véloroute entre Gramcamp-Maisy à l'ouest et Vierville-sur-Mer à l'est, concerne un linéaire d'une dizaine de kilomètres. Les parcelles situées au nord de la véloroute ont été prospectées le 28 juin 2022. Il s'agit essentiellement d'anciennes cultures où se développent des végétations prairiales et de friches et ponctuellement des fourrés se sont installés en haut de falaise.



2. Description des différents secteurs

Au total, le long des 10 km de tracé, 19 secteurs homogènes ont été définis. Sur chacun de ces secteurs, il est proposé de réaliser ou non une gestion en fonction des végétations observées. Lorsque les conditions semblent propices à l'amélioration de la végétation, une gestion adaptée est proposée avec, le cas échéant, un suivi spécifique à mettre en place. La gestion vise à limiter le développement d'espèces rudérales sur les secteurs remaniés mais aussi à la restauration de certaines parcelles afin de favoriser le développement de prairies plus oligotrophes.

Il est important de noter que les habitats rencontrés en bordure de la véloroute ont été pour la plupart récemment remaniés. Il s'agit donc souvent de milieux pionniers qui se sont installés en lieu et place d'anciennes cultures. Il est donc difficile d'évaluer comment ces milieux vont évoluer dans les années à venir.



Secteur 1 : Il s'agit d'une prairie très peu large d'une centaine de mètre de long à proximité d'habitations. Il est proposé de réaliser une fauche tous les 5 ans pour éviter le développement des arbustes et la rudéralisation de l'habitat.

Secteur 2 : il s'agit de friches où sont présentes de nombreuses espèces rudérales surtout en bordure du chemin. Ce secteur couvre un linéaire de 650 m de longueur sur 40 m de largeur. Une fauche annuelle des 5 premiers mètres serait nécessaire pour éviter la dissémination des espèces rudérales (Cirses, Rumex...). Le milieu est assez dégradé et ne semble pas favorable, dans un premier temps, pour une restauration d'une végétation prairiale diversifiée.

Secteur 3 : Il s'agit d'une prairie sur un linéaire de 800 m de longueur sur 20 à 40 m de largeur en fonction des secteurs. La présence de nombreuses espèces rudérales sur une bande de 2 à 3 mètres nécessite de prévoir une fauche annuelle pour éviter qu'elles ne se disséminent sur le reste du secteur. Il n'est pas proposé de gestion dans l'immédiat sur le reste de cette zone.

Secteur 4 : Le secteur est couvert actuellement par une prairie très peu large en raison d'arbustes en bordure de falaise. Cet habitat homogène se développe sur une distance de 800 mètres de longueur. En raison de sa faible largeur, aucune intervention n'est proposée sur ce secteur.

Secteur 5 : Il s'agit d'une prairie avec des potentialités de restauration. Le secteur ne couvre qu'un linéaire de 150 mètres de long. Une fauche avec exportation des résidus de fauche serait à prévoir tous les trois ans afin d'appauvrir le milieu et de favoriser une prairie de fauche plus oligotrophe. Un suivi, sous forme d'un transect perpendiculaire à la falaise, avec présence/absence des espèces, serait à prévoir afin d'évaluer l'effet de la fauche.

Secteur 6 : Aucune intervention n'est prévue sur ce secteur de 650 m de longueur. Il s'agit d'un secteur de prairie peu propice actuellement à une restauration.

Secteur 7 : Cette zone prairiale, longue de 1150m de longueur, peu large est située au niveau de la ZPS. Il n'y pas d'intervention de gestion à prévoir pour le moment. Seule une veille sur les espèces rudérales est à mener pour évaluer leur évolution.

Secteur 8 : Il s'agit d'une prairie de 400 mètres de longueur avec la présence d'espèces rudérales sur la bordure du chemin. Comme pour le secteur 3, la présence de nombreuses espèces rudérales sur une bande de 2 à 3 mètres nécessite de prévoir une fauche annuelle pour éviter qu'elles ne se disséminent sur le reste du secteur. Cette fauche, si possible avec exportation, devra être réalisée en mai avant la floraison des espèces. Il n'est pas proposé de gestion dans l'immédiat sur le reste de cette zone.



Secteur 9 : Ce secteur de 150 mètres de longueur présente une zone prairiale assez diversifiée avec une réelle possibilité de restauration. Il est donc proposé de mettre en œuvre une fauche avec exportation tous les trois ans et de mettre en place un suivi sous forme d'un transect perpendiculaire à la falaise avec présence/absence des espèces pour évaluer l'effet de la fauche.

Secteur 10 : Il s'agit d'un petit secteur de 250 mètres de longueur avec présence d'arbustes en bordure de falaise. La zone ouverte est peu large et ne nécessite pas d'intervention. Il est donc proposé de la laisser en libre évolution.

Secteur 11 : Cette bande de 750 mètres de longueur présente une végétation prairiale assez diversifiée. L'objectif de développement d'une prairie de fauche plus intéressante est possible. Il faut donc prévoir une fauche annuelle tardive (mi-juillet) avec exportation et mettre en place un suivi sous forme d'un ou deux transects perpendiculaires à la falaise avec présence/absence des espèces pour évaluer l'effet de la fauche.

Secteur 12 : Il s'agit d'un secteur de 850 mètres de longueur avec présence d'arbustes en bordure de falaise. La zone ouverte est peu large et ne nécessite pas d'intervention. Il est donc proposé de la laisser en libre évolution.

Secteur 13 : Il s'agit d'une petite zone d'une centaine de mètres de longueur avec la présence d'une friche assez diversifiée et de petits secteurs plus ouverts de pelouses. Il n'est pas préconisé de gestion pour le moment mais un inventaire complet serait à réaliser afin de mieux cerner l'intérêt de la zone.

Secteur 14 : Cette zone de 150 mètres de longueur sur 40 mètres de largeur correspond à une prairie assez diversifiée qui pourrait évoluer vers de la prairie de fauche. Il est donc proposé de réaliser une fauche tous les trois ans avec exportation et mettre en place un suivi sous forme d'un transect perpendiculaires à la falaise avec présence/absence des espèces pour évaluer l'effet de la fauche.

Secteur 15 : Il s'agit d'un petit secteur de 60 mètres de long avec beaucoup d'espèces rudérales en bordure. Une fauche annuelle au mois de mai des 5 premiers mètres serait nécessaire pour éviter la dissémination des espèces rudérales (Cirses, Rumex...).

Secteur 16 : Il s'agit d'une prairie à Houlque et Agrostide de 600 mètres de longueur. Aucune intervention de gestion n'est à prévoir pour le moment. Une veille sur les espèces rudérales est à mettre en place.

Secteur 17 : Long de 750 mètres, ce secteur est couvert d'une friche où se développent de nombreuses espèces rudérales (*Cirsium*, *Rumex*, *Picris*). Il faut donc prévoir une fauche annuelle des espèces rudérales sur toute la parcelle.

Secteur 18 – Il s'agit d'une prairie à *Agrostis* avec quelques secteurs de friche à chardons. Il faut donc prévoir une fauche tous les trois ans avec exportation pour favoriser le développement d'une prairie plus diversifiée et mettre en place un suivi sous forme d'un transect perpendiculaire à la falaise avec présence/absence des espèces pour évaluer l'effet de la fauche.

Secteur 19 – Cette dernière bande de 70 mètres de longueur présente une végétation prairiale un peu plus diversifiée qu'ailleurs. L'objectif de développement d'une prairie de fauche plus caractéristique du milieu est possible. Il faudrait donc prévoir une fauche annuelle tardive (mi-juillet) avec exportation des résidus de fauche et mettre en place un suivi sous forme d'un transect perpendiculaire à la falaise avec présence/absence des espèces pour évaluer l'effet de la fauche.

3. Tableau récapitulatif

Nature des actions	Secteurs.	Linéaire.estimé
Aucune gestion	4, 6, 7, 10, 12, 13, 16	4700 m
Fauche des espèces rudérales	2, 3, 8, 15, 17	2800 m
Gestion par fauche annuelle	11, 19	900 m
Gestion par fauche/5 ans	1	100 m
Gestion par fauche/3 ans	5, 9, 14, 18	1100 m
Suivi à mettre en place	5, 9, 11, 14, 18, 19	
Inventaire flore	13	

4. Protocole de suivi proposé

Sur chacune des parcelles concernées, il est proposé un suivi identique, au moins les premières années, afin d'évaluer l'impact de la gestion réalisée.

Etant donné que les végétations ont été remaniées récemment elle est relativement pionnière, il ne paraît donc pas souhaitable de mettre en place des suivis phytosociologiques. En effet, la végétation risque d'évoluer énormément et ce type de relevés sur des milieux très pionniers ne permet pas de définir une végétation en terme phytosociologique.

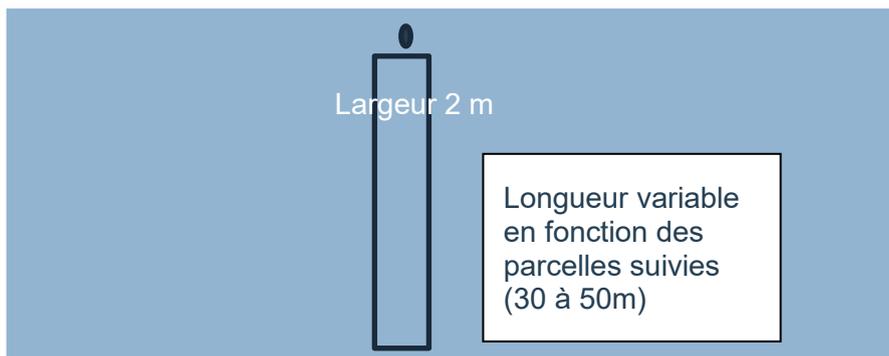
L'objectif est de réaliser un suivi sur le long terme afin d'évaluer l'effet de la fauche sur la flore et, dans une moindre mesure, sur la végétation. Le protocole proposé se doit donc d'être :

- Adapté à toutes les zones retenues,
- Rapide à mettre en œuvre,
- Aisé à réaliser quel que soit la personne,
- Reconductible sur plusieurs années

Il a donc été décidé de réaliser un suivi basé sur la présence/absence des espèces, même si quelques critères supplémentaires seront notés. Il s'agira de relever, le long d'un transect de 2 mètres de largeur, toutes les espèces présentes. Le plus important est d'avoir une végétation homogène sur l'ensemble du transect. Les transects seront orientés nord-sud afin de ne retenir qu'un seul repère facilement visible sur le site (arbres, poteau de clôture...).

Les éléments suivants seront indispensables à noter :

- Le recouvrement total de la végétation (en %) ;
- La hauteur moyenne de la végétation (en cm) ;
- Les espèces dominantes : pour l'espèce ou les espèces dominantes, un code simple sera utilisé :
- + : espèce recouvrant moins de 50% du transect ;
- ++ : espèces recouvrant de 50 à 75% du transect ;
- +++ : espèces recouvrant plus de 75% du transect ;
- La présence d'espèces protégées ou inscrites en liste rouge régionale : la localisation de ces espèces sera alors relevée précisément au GPS et le nombre de pieds sera noté ;
- La présence de facteurs pouvant influencer l'analyse : chemins, dégradation récente....
- La définition de la végétation au niveau de l'alliance si possible.



Période de réalisation : le suivi devra être effectué en période la plus favorable au développement de la flore, soit entre le 1er et 15 juin.

Périodicité : le premier passage aura lieu en 2023 et devra être renouvelé après 3 ou 5 ans pour observer les évolutions et le cas échéant réorienter la gestion. Si l'analyse montre une évolution favorable, comme l'augmentation de la diversité floristique, le suivi pourra alors être renouvelé ensuite tous les 5 ans.

Temps nécessaire : pour mener à bien le protocole sur les transects, 1 jour de terrain est nécessaire ainsi qu'une journée de saisie et d'analyse des données.

Une **évaluation de la typicité** de la végétation sera aussi réalisée : la typicité est évaluée en premier lieu en fonction de la capacité de rattachement du relevé de végétation à une alliance végétale reconnue, décrite dans la bibliographie donc en équilibre écologique avec son biotope et ses caractéristiques écologiques. Dans ce cas, la végétation est typique. Lorsque le rattachement est plus incertain, la typicité est moyenne. Enfin lorsque le cortège d'espèces n'est caractéristique que des unités syntaxonomiques supérieures (ordre, classe) la typicité est très faible et révèle la présence d'influences extérieures à l'écosystème, elles-mêmes souvent de nature anthropique. On parle alors de communauté basale.

Un **inventaire floristique** plus général des parcelles concernées sera réalisé. En raison des surfaces parfois importantes, il ne s'agira pas d'un inventaire exhaustif mais il permettra de repérer, le cas échéant, la présence d'espèces patrimoniales. La parcelle 13 pourrait elle aussi bénéficier d'un inventaire en raison de la relative diversité observée actuellement.

5. Analyse

Le protocole permettra d'obtenir une liste d'espèces sur chacun des transects étudiés.

La première année, une liste d'espèces par transect sera établie et pour chaque transect, les éléments complémentaires seront notés. La définition de la végétation au niveau, si possible, de l'alliance sera alors précisée.

Une première analyse permettra de préciser aussi l'intérêt floristique de chaque parcelle : parcelle diversifiée ou non, niveau d'eutrophie et de rudéralisation.

Le second passage, réalisé trois ans après, permettra de comparer les données obtenues par le biais :

D'une analyse phytoécologie :

- Une comparaison, après trois ans, de la richesse spécifique par transect ;
- Une comparaison de la richesse spécifique globale sur l'ensemble des transects suivis ;

Les données recueillies en plus (espèces dominantes, recouvrement, espèces protégées...) permettront aussi, par comparaison, de mieux évaluer l'effet de la gestion mise en œuvre.

D'une analyse phytosociologique simple :

- Evolution de la typicité de la végétation : une communauté basale l'année n peut-elle être rattachée à une alliance en année n+3.
- Ce protocole et plus particulièrement le nombre de sites suivi pourra évoluer après la première année de suivi. D'autres paramètres pourront, le cas échéant, être pris en compte pour optimiser l'analyse.



**SIÈGE ET ANTENNE
BRETAGNE**
52 allée du Bot
29200 Brest
02 98 41 88 95

**ANTENNE
NORMANDIE**
21 rue du Moulin au Roy
14 000 Caen
02 31 96 77 56

**ANTENNE
PAYS DE LA LOIRE**
28bis rue Babonneau
44100 Nantes
02 40 69 70 55

SUIVEZ-NOUS
sur les réseaux sociaux
et sur notre site web
Cbnbrest.fr